

LE LIEN

Bulletin municipal d'information de Plachy - Buyon



N° 30 - FÉVRIER 2004



LES VŒUX DU MAIRE : Allocution du 24 janvier

Chers Administrés, chers Amis,

C'est toujours avec plaisir que j'accueille, pendant le mois de janvier, tous les acteurs de la vie du village pour vous adresser mes Meilleurs Voeux pour cette nouvelle année : voeux de santé, mais aussi voeux de paix et de joie en famille.

Notre vie est émaillée de moments douloureux, sachons que le village doit rester une grande famille et que l'on peut encore compter les uns sur les autres.

Ces voeux je les adresse au nom des forces vives de la commune aux nouveaux habitants que nous accueillons ce soir.

En général, le choix d'une commune de résidence ne se fait pas au hasard. Les premières questions qui se posent sont : les écoles, la cantine, la garderie, le centre de loisirs. Les Conseils Municipaux qui se sont succédés y ont toujours été attentifs et ont toujours su apporter les structures et les services permettant l'accueil des enfants dans de très bonnes conditions.

La proximité d'Amiens a fait de Plachy une commune attractive, l'évolution de la population en est le meilleur témoignage : 298 habitants en 1962, 462 en 1975, 767 en 1982, 929 en 1999.

Le recensement de la population, qui se fait actuellement, nous dira dans quelque temps combien nous sommes, mais le nombre de constructions étant assez faible ces dernières années, nous devrions garder une stabilité.

Certes, des enfants sont nés, mais des jeunes ont aussi quitté la maison des parents en fonction de leurs études et de leur lieu de travail.

La rotation dans la vente des pavillons nous permet de demeurer une commune où les jeunes sont en majorité, avec près de 30 % de la population.

Tout est mis en oeuvre pour que les personnes âgées puissent rester le plus longtemps possible chez elles. Beaucoup ont de la famille dans le village ou dans les environs. Sept personnes bénéficient de l'Aide Personnalisée d'Autonomie, et dix de l'Aide Ménagère à domicile.

Ces services, gérés par la Communauté de Communes, sont appréciés par tous.

Ainsi, la canicule de cet été, qui a marqué tous les esprits, n'a pas apporté de problèmes chez nous.

Néanmoins, le projet d'une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées, qui devait se réaliser sur notre commune, en partenariat avec la Com de Com et la Mutualité Sociale Agricole, n'a pu aboutir en raison de la proximité avec l'agglomération amiénoise. Plachy aurait été la seule commune du Canton à pouvoir accueillir cette structure, disposant d'une pharmacie. Nous ne pouvons que le regretter.

L'année 2003 a enfin vu une réalisation concrète sur la sécurité dans le village. Sur les conseils du nouveau subdivisionnaire de la D.D.E. de Poix, la matérialisation provisoire d'un îlot au carrefour de l'église, avec mise en place d'un « Stop » paraît efficace. Encore faudrait-il que ce « Stop » soit bien respecté. Il est parfois grillé et même, sans le panneau qui a été volé pour la seconde fois, ne pas le respecter est un délit !

L'étude du ralentissement dans la rue du Pont se poursuit, tout comme celui de la rue des Clabaudois, on ne fait pas n'importe quoi en matière de sécurité.

Les sorties d'école bien surveillées, et avec des parents plus disciplinés, ne semblent plus poser de problème.

A la suite de l'abandon d'une MARPA, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé la vente de quatre parcelles sur le terrain de la rue du Pont. La demande de lotissement est en cours d'approbation.

Quant au projet mairie, la réhabilitation de la Salle des Fêtes, comme salle des mariages et des cérémonies, a été retenue avec la construction d'une aile administrative.

Le plan, affiché en mairie, réalisé par le Cabinet COUROUBLE, doit subir quelques modifications dans la disposition des pièces, mais ce dossier mené rondement par l'Architecte, sera déposé en Préfecture pour l'attribution des subventions pour le 15 février.

Il est regrettable que des arrêtés doivent être pris pour mettre fin aux incivilités. Savez-vous que chaque matin, un employé municipal est obligé de ramasser les crottes de chien qui jonchent le trottoir de l'école (il pourrait d'ailleurs faire le tour de toute la commune). Que ce problème soit difficile à régler en ville, oui, mais ce n'est pas pardonnable à la campagne.

De plus en plus de cannettes restent sur place après le passage de certains jeunes (place du Petit Plachy, Abri-Bus....) ; l'absorption d'alcool étant interdite sur la voie publique, le garde champêtre est habilité à verbaliser.

Il est pénible d'en arriver à des interdictions, mais il en va de la qualité de vie dans notre village.

J'ai l'honneur d'accueillir ce soir Joseph Bleyaert, Président de la Communauté de Communes, et je le remercie de sa présence.

Nous travaillons beaucoup ensemble, et je puis vous assurer qu'il est à l'écoute de tous pour le bien vivre et le développement de notre Canton.

L'accès à l'A. D. S. L., qui semblait encore loin pour notre commune il y a six mois, devrait se concrétiser avant la fin du premier semestre, grâce à l'enquête qui a été menée et à laquelle vous avez répondu rapidement et très nombreux.

La prise de compétence de la politique « Enfance Jeunesse » au 1^{er} janvier permettra à tous les enfants du canton d'accéder aux mêmes services et tarifs (crèches, centres de loisirs).

Que les animateurs se sentent rassurés, la commune restera leur principal interlocuteur, comme elle le fut l'été dernier. Grâce à leur excellent travail, parents et enfants ont apprécié les sorties proposées et la qualité de l'encadrement. Nous remercions Jean-Paul Vorbeck qui en a assuré la lourde gestion pendant dix ans.

Grâce aussi à la participation financière de la Com de Com, une dizaine d'enfants, brillants élèves m'a-t-on dit, fréquentent l'école de musique.

Les cours sont dispensés sur place par des professeurs agréés, et les jeunes intègrent très vite la classe d'orchestre.

Il est clair que ces transferts de compétence ne peuvent se faire sans un transfert de la fiscalité vers la Com de Com.

Sur le plan scolaire, la création d'un R. P. C. n'est pas à l'ordre du jour, il m'a été précisé que l'on ne modifiait pas un R. P. I. qui fonctionne parfaitement.

Nous souhaitons bonne retraite à Madame Christine Defrance, institutrice en préparatoire pendant vingt-trois ans et bienvenue à Madame Sophie Bulot, qui lui a succédé.

Tous nos vœux à Madame Christine Baldwin qui a été nommée directrice du R. P. I.

Bienvenue également au Père Noël Kieken, retenu ce soir ; il a été nommé en septembre prêtre modérateur de nos vingt-neuf villages. Il remplace désormais les trois prêtres qui résidaient dans le canton.

L'étude de l'assainissement collectif avec les communes de Bacouel et de Prouzel se poursuit ; vous pourrez consulter la carte du zonage qui sera mis à l'enquête publique du 16 février au 16 mars 2004.

Actuellement, se déroule l'enquête du Plan de Préventions des Risques des Inondations (P.P.R.I.). Les terrains dans la partie basse du village ne seront constructibles qu'avec les réserves qui étaient déjà appliquées, à savoir : pas de sous-sol, ni de cave, et préconisation de pieux suivant le type de construction.

2003 a vu la dissolution de deux associations : Loisirs Jeunesse et le Comité de Jumelage. Les reliquats financiers ont été versés au budget communal et seront affectés à diverses activités et sorties pour les enfants. Les décisions ne seront prises qu'en concertation avec les anciens bureaux.

Nous profitons de cette soirée pour remercier les habitants qui contribuent à l'embellissement de notre commune, soit par le fleurissement dès le printemps et, plus récemment pendant la période des fêtes, par l'illumination de leur maison ou jardin.

J'ai été très honorée le 11 mai dernier, lors du Marché de Printemps, de l'hommage qui m'a été rendu à l'occasion de mes vingt ans à la tête de la commune. Je voudrais rappeler que le Maire est le chef d'orchestre et insister sur l'importance du travail en équipe pour l'intérêt collectif.

En l'absence de Comité des Fêtes, le Conseil Municipal assure l'organisation de belles manifestations qui donnent une image à notre commune, l'intendance étant assurée par des associations locales à tour de rôle.

Je ne manquerai pas de remercier mes collègues du Conseil Municipal et le personnel communal compétent et déterminé.

Un merci spécial à Monsieur Denis Dercourt, qui a souhaité démissionner de sa fonction de Conseiller Municipal « pour raisons personnelles et de santé ». Nous avons respecté son choix et le remercions pour la disponibilité qu'il a donnée pendant quatorze ans.

Encore merci à vous chers amis qui collaborez à la vie locale et merci d'avance à ceux qui arrivent, pour leur participation future. C'est un vœu pieux que je formule chaque année.

Merci à nos correspondantes de presse qui, avec beaucoup de gentillesse, assure le reportage de nos manifestations.

Avant de déguster la galette des rois, je vous renouvelle mes vœux, essayons de vivre cette année nouvelle dans la fraternité et la paix.

Anny Flintham - Wallet

LA CEREMONIE DES VŒUX



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

- M. & Mme Sylvester Constantin - 13, Avenue des Alouettes
- M. & Mme Sarnataro Silvio - 1, Résidence La Clé des Champs
- Mlle Riou Véronique - 23, Résidence La Clé des Champs
- M. Delamarre Michel - 4, rue de la Fontaine
- M. Fourre Nicolas - 6, rue de la Fontaine
- M. Lefevre Olivier - 7, Avenue des Mésanges
- M. & Mme Patoulet - 3, Allée des Pâquerettes
- M. & Mme Leclercq Bernard - 31, rue du Pont
- M. Charpentier et Mme Tinot - 15, rue Ed. Ph. Wallet
- M. & Mme Pelletier - 18, Avenue des Mésanges
- M. Legrand & Mlle Flamant - 6, route de Conty
- M. & Mme Chabrani - 10, Avenue des Mésanges



DISPOSITIF SECURITE ROUTIERE :

Après maintes et maintes rencontres sur le terrain, des propositions ont été faites par Monsieur Ogez, le nouveau subdivisionnaire du Secteur de Poix/Conty.

Chacun a pu apprécier la matérialisation provisoire de l'îlot au carrefour de l'église avec mise en place d'un Stop. Ce dispositif sera définitif après approbation du Conseil Général qui subventionne ce genre d'équipement dans le cadre des amendes de police.

Des ralentisseurs « Coussins berlinois » sont à l'étude pour réduire la vitesse de la rue du Pont ainsi qu'un marquage au sol au niveau de la pointe de la place du Petit Plachy.

En ce qui concerne, la rue des Clabaudois, les services de la DDE ont préconisé un stationnement unilatéral, celui-ci sera mis en application prochainement par arrêté municipal : il y aura interdiction de stationner côté N° pair entre le 14 et le 40.

EVOLUTION DU TERRAIN COMMUNAL :

Après l'abandon du projet Mairie sur le terrain communal, rue du Pont, le Conseil Municipal avait donné son accord pour qu'une partie de cette parcelle soit mise à la disposition de la Communauté de Communes afin de créer une MARPA (Maison d'Accueil Rural des Personnes Agées). La Mutualité Sociale Agricole, par courrier en date de mai 2003, nous a indiqué ne pas vouloir construire cette structure à Plachy-Buyon, la commune se situant dans un rayon trop proche de l'Agglomération Amiénoise (- 20 Kms).

Par suite, le Conseil Municipal a étudié le devenir de ce terrain et a décidé la vente de la partie constructible (5 000 m²) en cinq lots. La division parcellaire a été réalisée par le Cabinet Poignon, géomètre à Amiens.

A ce jour, un cahier des charges a été établi, quatre parcelles seront mises en vente dès que l'autorisation de lotir sera accordée, par les services Administratifs compétents.

Les coffrets eau potable, EDF, téléphone seront installés à l'entrée de chaque parcelle.

La 5^{ème} parcelle sera réservée pour la construction d'un local technique, pour pallier à la suppression de l'atelier des employés communaux sur le site de l'actuelle Mairie.

NOUVEAU PROJET MAIRIE :

Le Conseil Municipal après avoir mené une réflexion approfondie sur la construction d'une mairie a retenu la réhabilitation de la salle des Fêtes et la création d'une salle qui pourrait servir de bâtiments administratifs.

Après étude des propositions présentées par trois architectes, le Conseil Municipal a décidé de retenir le Cabinet Courouble à Albert.

Récemment, lors d'une séance de Conseil Municipal, les plans proposés ont été approuvés, les dossiers seront présentés auprès des services de la Préfecture, de la Région et du Conseil Général pour l'attribution des subventions.

DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION :

Depuis quelques mois, la Ville de Conty et ses alentours ont accès à l'ADSL en raison des équipements existants (fibre optique et connecteur). Ce sera bientôt le cas à Plachy-Buyon, en effet suite à l'enquête menée et grâce aux nombreux coupons réponse retournés (>100), notre commune devrait y avoir accès avant juin 2004.

TRANSFERTS DE CLASSE :

Après le départ à la retraite de madame Christine Defrance, Institutrice depuis 23 ans à l'école de Prouzel, la répartition des classes a été remaniée pour la rentrée de septembre :

- Ecole de Plachy : Deux classes de maternelle - Cours préparatoire - Cours élémentaire 1^{ère} année
- Ecole de Prouzel : Cours Elémentaire 2^{ème} année - Moyen 1^{ère} et 2^{ème} année.

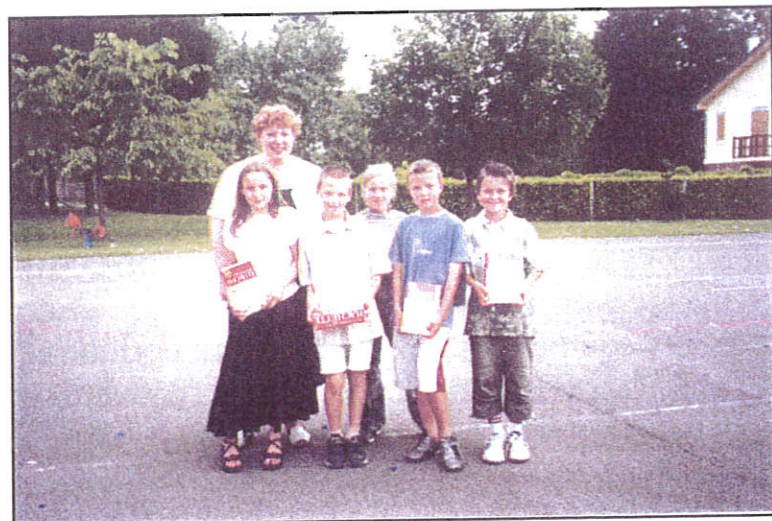
Mme Defrance est connue de nous tous et fortement appréciée pour son talent, sa disponibilité et son sourire, la fête organisée en son honneur à l'école de Prouzel en a été le vibrant témoignage. Nous lui adressons tous nos remerciements et lui souhaitons une très bonne retraite.



AIDES FINANCIERES AUX ENFANTS DE NOS ECOLES :

Dans le cadre d'un voyage d'une semaine qui permettra aux jeunes des classes de CM1 et CM2 de découvrir les châteaux de la Loire, au printemps 2004, une subvention de 70 euros par élève de Plachy-Buyon sera versée à l'USEP Regroupement Pédagogique. Ils seront 27 enfants de notre commune à bénéficier de cette sortie.

La municipalité participe également à une remise de prix, à tous les élèves.



Le jour de la fête des écoles

De même, pour le Noël des enfants une subvention de 385 euros a été allouée au R.P.I.

CANTINE SCOLAIRE / GARDERIE: en moyenne 50 enfants de notre commune bénéficient de ce service.

ENTRETIEN DU PATRIMOINE :

TRAVAUX A L' EGLISE: Le Conseil Municipal a décidé la restauration de la toiture et la réfection des sous-basements et piliers de l'Eglise qui se dégradent avec l'usure du temps. Les travaux programmés en 2003 seront effectués en ce début d'année. Les dossiers de subvention ont été présentés aux services de l'Etat et au Conseil Général.

DANS LE GROUPE SCOLAIRE: Pour poursuivre, l'entretien des bâtiments scolaires, la Classe de Monsieur Mandonnet a été repeinte dans le courant de l'été par Monsieur Royant, artisan peintre à Plachy-Buyon. On ne peut que féliciter le choix du colori choisi qui donne une salle de classe pleine de soleil.

Suite à des dégradations, les murs des sanitaires de la salle ont été carrelés.

Par ailleurs, pour plus de confort dans la salle des Associations : l'antique poêle à Mazout a été remplacé par des radiateurs électriques. De même, des convecteurs ont été installés dans la salle polyvalente.

Des chaises ont également été renouvelées après vingt années de bons et loyaux services : elles dataient de la construction de la salle.

MATERIEL INFORMATIQUE :

L'ordinateur du secrétariat de Mairie a été remplacé et permet à notre secrétaire de travailler dans d'excellentes conditions. L'ancien a été attribué au garde municipal pour la rédaction des arrêtés de police et la gestion des emplacements au cimetière communal. A cet effet, rappelons, que suite à des demandes des habitants, un colombarium de huit cases a été implanté en 1998.

LE POINT SUR LE ZONAGE D' ASSAINISSEMENT

Après délibération du Conseil Municipal, la commune de Plachy-Buyon a décidé de choisir la solution intercommunale, avec Prouzel et Bacouel sur Selle, avec la possibilité de raccordement sur la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération d'Amiens, pour l'assainissement de ses eaux usées.

Cette solution collective retenue, à l'inverse d'autres proposées, permet de préserver au mieux la ressource en eau (pas de rejet dans la Selle) et de fiabiliser l'épuration (traitement optimisé pour l'azote, le phosphore et la matière organique dans une unité d'épuration de grande capacité). Ce projet intercommunal facilite également la gestion de l'assainissement .

Le projet de zonage d'assainissement prévoit la création d'un réseau séparatif destiné à collecter les effluents usés domestiques (les eaux pluviales ne pourront être mélangées aux eaux usées). Cette collecte comportera pour notre commune 3900 ml de réseau gravitaire sous chaussée, 192 nouveaux branchements en plus des 146 existants soit 338 branchements au total.

La commune de Plachy-Buyon a déterminé un système d'assainissement adapté techniquement et économiquement à son territoire, il permettra de maîtriser à terme les divers rejets des eaux usées et pluviales de la commune. Ce zonage d'assainissement répond parfaitement au souci de préservation de l'environnement.

L'enquête publique permettant aux administrés de la commune de consulter et de donner leur avis sur le dossier de zonage d'assainissement, en l'occurrence le choix de la commune en matière d'assainissement est programmée dans le courant du premier trimestre 2004.

En date du 2 juillet 2003, le bureau de la Communauté d'Agglomération d'Amiens (Amiens Métropole) a émis un avis favorable sur la possibilité de traiter les eaux usées du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle (S.I.A.V.S). Ainsi, le réseau d'assainissement des communes de Bacouël sur Selle, Prouzel et Plachy-Buyon pourrait être raccordé au réseau d'assainissement de Vers sur Selle, donc envoyé vers le nouveau centre de traitement des eaux usées d'Amiens Métropole.

Une réunion de travail avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Somme a permis d'avancer sur l'étude de faisabilité technique et financière du futur système de collecte des eaux usées du syndicat, l'ensemble des travaux pourrait s'effectuer sur une durée de six ans.

RÉVISION DU PRIX DE L'EAU DE DISTRIBUTION :

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable du Sud Amiénois a pris la décision de baisser la surtaxe (part syndicale), elle passe de 0,3582 euros le mètre cube à 0,1582 euros, soit une réduction de 0,20 euros.

Les excédents budgétaires permettent cette baisse.

Rappelons que l'instauration de cette surtaxe a permis au S.I.A.E.P. de participer à hauteur de 25% au financement de travaux de renforcement incendie, de modification de réseau, de remplacement de branchements défectueux, d'interconnexion dans les communes rattachées au syndicat, notre commune en a bénéficié. Sans cette participation, le coût des travaux effectués sur le réseau d'eau potable à la charge de notre commune aurait été plus important.

L'application de ces nouvelles dispositions a pris effet à compter du deuxième trimestre 2003.

Jean Paul Vorbeck

LE CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE

Communément appelé CCAS, autrefois on disait aussi le Bureau d'Aide Sociale. Il existe au sein de chaque commune du Département, quel que soit le nombre d'habitants.

C'est auprès des personnes âgées qu'il intervient le plus souvent, même si depuis quelques années, le service d'aide à domicile a été transféré à la Communauté de Communes.

Viennent ensuite les aides en direction des personnes en difficulté sociale. Il a alors la possibilité d'intervenir au moyen de prestations en espèces (aides financières) ou de prestations en nature (bons alimentaires).

A Plachy-Buyon, si ces demandes sont peu nombreuses compte tenu du niveau de vie de la population, l'examen des situations a plus souvent permis d'orienter les intéressés qui avaient une méconnaissance de leurs droits.

Puis il y a les actions en faveur de l'enfance et l'adolescence. Au cours de l'année, il a été interpellé par quelques familles pour la prise en charge des frais de cantine.

Son dernier champ d'intervention se rapporte à l'aide sociale. Il a à se prononcer sur les dossiers d'admission déposés en Mairie par les personnes résidants dans la commune.

Pour piloter l'action sociale communale, le CCAS se réunit plusieurs fois dans l'année.

Il possède une autonomie financière puisqu'il dispose de ressources propres, mais son budget est en principe présenté en annexe du budget de la commune. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire et il comprend en nombre égal des membres élus au sein du conseil municipal et des membres nommés par le Maire.

Les membres élus sont :

Mme Feller Marie Françoise
Mme Herbet Christiane
Mr Obry Eric
Mme Vincent Patricia

Les membres nommés sont :

Mme Fauquembergue Martine
Mme Germe Bernadette
Mr Gourdin Albert
Mr Namont André

Mon mandat de délégué au CCAS me permet également de représenter les familles au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales et en Juin 2003, j'ai été le porte-parole du département à la conférence de la Famille qui s'est tenue à Marseille.

Pour toute information ou idée, n'hésitez pas à contacter un des membres du C.C.A. S.

D'avance merci.
Martine Fauquembergue

LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Depuis de nombreuses années, la commune de Plachy-Buyon adhère à des structures de coopération intercommunales. Ces regroupements ont pour but de mettre en commun des ressources afin de permettre aux communes d'entreprendre des travaux importants ou de mettre à la disposition des habitants des services dépassant les possibilités des budgets communaux. Des délégués du conseil municipal représentent la communes dans les structures suivantes :

CCC Conty : (Communauté de communes du canton de Conty) : 23 Communes adhérentes. Ses compétences sont :

- les voiries
 - le transport scolaire et la gestion du gymnase et des équipements sportifs du collège de Conty
 - l'action sociale avec l'aide ménagère et la téléalarme
 - l'aménagement du territoire et le développement économique
 - le développement touristique et culturel
 - les fournitures scolaires
- et depuis le 1^{er} Janvier 2004 la compétence enfance-jeunesse avec la gestion des crèches et des centres de loisirs
de plus elle fournit une assistance aux communes dans divers domaines comme l'assainissement non collectif

Syndicat Mixte Pays de Somme Sud-Ouest :

5 cantons représentant 119 Communes

Ses vocations sont, l'amélioration local de l'habitat, l'aide à la création de services (culturels, sportifs...), une dynamisation du tissu commercial et artisanal, le développement du tourisme et la protection du patrimoine naturel.

SIER Sud Amiens : Syndicat Intercommunal pour l'Energie
65 Communes adhérentes

Il possède la maîtrise d'ouvrage dans la création, l'extension, la rénovation et l'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public. Il gère également la maintenance et l'entretien de cet éclairage.

SIEP :

Syndicat Intercommunal d'alimentation en Eau Potable
3 Communes adhérentes : Hébecourt, Rumigny et Plachy-Buyon

Gestion et distribution d'eau potable et du réseau d'approvisionnement.

SIROM des 7 Cantons : Collecte des déchets ménagers, tri sélectif et gestion de la déchetterie de Loeuilly.

SIAVS:

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle.

3 communes adhérentes : Bacouel, Plachy-Buyon, Prouzel.

Etude d'une gestion commune de l'assainissement collectif

Entente Intercommunale :

Concerne les communes ayant des enfants scolarisés dans le RPI (regroupement pédagogique intercommunal Plachy-Buyon Prouzel)

Gestion financière des classes maternelles et primaires ainsi que de la cantine et la garderie.

LE MOT DU GARDE

BIEN PLANTER EN LIMITE DE PROPRIETE

Les services municipaux ont été saisis cette année de plusieurs doléances relatives à des problèmes de voisinage mettant en cause des haies séparant le plus souvent deux propriétés et dont la hauteur prive d'ensoleillement ou dont la largeur empiète fortement sur le terrain du voisin. S'agissant d'un litige d'ordre privé, la mairie n'a **qu'un rôle d'information**, c'est à dire qu'elle peut vous fournir les informations relatives à la procédure à suivre mais en aucun cas elle n'a le droit de s'immiscer et de prendre position dans un litige d'ordre privé. Vous pouvez avoir recours au conciliateur de justice qui pourra, en cas d'échec de la procédure amiable, tenter de désamorcer le litige.

Une documentation récapitulant notamment les distances légales, l'obligation d'élagage, ainsi que la procédure à suivre est disponible sur simple demande auprès du Garde champêtre territorial.

LES ARRETES MUNICIPAUX RECEMMENT ADOPTES

L'alcool sur la voie publique :

Pour répondre aux nombreuses doléances recueillies par la mairie et par les services de police durant l'année dernière, plus particulièrement pendant la période estivale en ce qui concerne des dégradations légères et des nuisances sonores relatives à certains regroupements de personnes le soir et la nuit, ainsi qu'aux dégradations et aux dépôts de bouteilles de verre et autres débris abandonnés par ces noctambules sur la voie publique générant un danger pour les personnes amenées à y circuler, la mairie s'est trouvée dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires au retour à la tranquillité publique.

L'idée d'interdire la consommation de l'alcool sur la voie publique de 17 heures à 6 heures du matin s'est révélée être la plus pertinente.

En effet le but n'est pas d'interdire aux personnes les sorties nocturnes d'été, mais d'éviter les regroupements bruyants à proximité des habitations, dans les arrêts de bus ou sur les espaces verts, où l'alcool est souvent la cause du bruit, des dégradations et des dépôts de déchets sur la voie publique ou dans les jardins des particuliers.

Les déjections canines :

Nous déplorions dans la précédente édition le manque de civilité de certaines personnes quant aux déjections canines, malheureusement le problème n'a fait qu'empirer en une année et les doléances des habitants, des parents d'élèves et du conseil d'école se sont succédées. Un arrêté municipal interdit dorénavant les déjections canines sur la voie publique.

Toute personne propriétaire d'un chien se doit de ramasser toute déjection qui aurait lieu sur les trottoirs ou les espaces verts communaux. Les contrevenants encourrent désormais une amende allant de 11 à 135 euros.

DUFRENNE Denis

Garde champêtre territorial- Portable : 06 17 21 37 77

e-mail : gardechampetre@aol.com

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- le lundi de 14 H à 18 H
- le mardi de 9 H à 12 H
- le mercredi de 16 H à 18 H
- le vendredi de 15 H à 19 H

Le Maire reçoit en Mairie tous les vendredis de 17 H 30 à 19 H et sur rendez-vous.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF

TRI SELECTIF

Le ramassage des sacs jaunes et bleus a lieu tous les jeudis matins

ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les vendredis matins.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE LOEUILLY

Du lundi au samedi : de 9H à 12H et de 14H à 19H
Le dimanche de : 9H à 13H

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE A PROUZEL

Du lundi au vendredi : de 9H30 à 11H30 et de 14H30 à 16H30
Le samedi de : 8H30 à 11H30

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE : Mme Robin

Le deuxième jeudi de chaque mois, de 14H à 15H30 à la Mairie de Plachy-Buyon
Les mardi et jeudi : de 9H à 11H
A Conty - 16, Rue du Général Leclerc
Tél. 03.22.41.21.66

PERMANENCE DU CONCILIATEUR : Monsieur Legrand Léo

Le troisième jeudi de chaque mois, de 17H à 19H à la Mairie de Plachy-Buyon

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour une meilleure communication entre les habitants et les administrations, il est souhaitable que les habitants qui s'installent ou quittent notre commune, le fassent connaître en Mairie.

LOCATION DE LA SALLE ET DE MATERIELS

Il est rappelé que pour vos réunions de famille, il vous est possible de louer la salle, des tables et des chaises.

Pour tout renseignement, s'adresser :

Mme Edwige Joron - Tél : 03 22 42 73 99

SITE INTERNET

Adresse : <http://perso.wanadoo.fr/plachy-buyon>

ADRESSE E-MAIL

mairie.plachy@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA GARDERIE

Dès 7H 30 le matin et jusqu'à 18 H le soir

LA CRECHE DE BACOUËL/ SELLE « Nid d'Anges »

La crèche est ouverte depuis le 5 janvier 2004 au 7 rue de Vers, à Bacouël sur Selle.

Bénéficiant d'un grand jardin, vos enfants pourront jouer, courir, s'y dépenser... Ils y seront accueillis dans un cadre intérieur coloré où règne une ambiance familiale.

Et, seront entourés par une équipe dynamique, professionnelle et qualifiée.

Nombre d'avantages favorisant leur épanouissement, vos enfants se sentiront « comme à la maison » !

La crèche Nid d'anges sera ouverte de 7h30 à 19h, du lundi au vendredi, et accueillera les enfants de 2 mois à 4 ans.

Pour toute demande d'inscription, vous pouvez contacter le Président, M. Boinet, Tél : 03.22.09.53.30 ou Mme Lamarre, Tél : 03.22.09.42.85

INFORMATIONS DE LA CRAM NORD PICARDIE

Pour faciliter le passage à la retraite, sachez que des Conseillers Retraites vous reçoivent, près de chez vous, pour vous aider à constituer votre dossier de carrière de cotisant. Il est conseillé de s'en occuper avant 58 ans et de déposer sa demande de retraite 6 mois avant son point de départ pour éviter toute rupture de ressources.

N'hésitez pas à contacter : Sarah Brissy, conseiller retraite : Tél : 06.08.97.89.56.
Vous pouvez aussi vous rendre, sur rendez-vous, au point d'accueil retraite indiqué ci-après : Mairie de Dury - Place du Maréchal Foch.

ETAT CIVIL 2003

NAISSANCES

Nom et prénoms	Date de Naissance
CREUSOT Blanche Marie-Hélène Denyse	21 mai 2003
PATOULET Valentine Prune Gabrielle	23 mai 2003
LEBESGUE Axel Jean	4 juin 2003
MAISON Clément Gaëtan Bernard Jean-Michel	14 juillet 2003
FERCOT Sébastien Jacques Serge	11 août 2003
BERTIER Axel Tom Roger	8 octobre 2003
POITEAUX Manon Laure Clémence	14 novembre 2003
VAQUEZ Romain Christophe Marcel Jean	14 novembre 2003
HENRY Ombeline Annie Jacqueline	15 décembre 2003
LESIEUR - BRIDEL Mathilde Amélie Cécile	30 décembre 2003

MARIAGES

Nom et prénoms	Date du Mariage
BELLEGUEULE Arnaud et VINCENT Stéphanie Dionyse Suzanne	31 mai 2003
FARDEL Jérôme Jean Jacques et CALFY Anne-Sophie Paulette Odette	21 juin 2003
KROCIEL Frédéric Jean Adam et DE SAINT ACHEUL Anne Françoise Elisabeth	16 août 2003

DECES

Nom et prénoms	Date du Décès
DOUCHET André Jules Edouard	14 juin 2003
FRANCIS Alfred Georges André	10 juillet 2003
FOURNIER épouse MADER Nicole Aurélie	30 octobre 2003

CALENDRIER DES FETES

JANVIER

Jeudi 8 : Vœux des Aînés
Vendredi 16 : Soirée Lecture
Dimanche 18 : Assemblée Générale
des Anciens Combattants
Samedi 24 : Vœux du Maire et
accueil des nouveaux habitants -
Galette Inter-Associations

FEVRIER

Samedi 14 : Soirée 20 Ans du tennis
Vendredi 20 : Assemblée Générale des
Donneurs de Sang
Lundi 23 : Collecte de Sang

MARS

Samedi 13 : Parcours du Coeur
Dimanche 14 : Repas offert aux aînés de
la Commune
Lundi 15 : Assemblée Générale du Tennis
Samedi 20 : Soirée Costumée
Dimanche 21 : Elections Cantonales
et Régionales 1er Tour
Dimanche 28 : Elections Cantonales
et Régionales 2ème Tour

AVRIL

Du 17 avril au 3 mai : Centre de loisirs
Lundi 19 : Début du tournoi de Tennis
Dimanche 25 : Déportation

MAI

Samedi 8 : Commémoration de la Victoire
et Réderie à Plachy-Buyon
Dimanche 9 : 9ème Marché de Printemps
Mercredi 19 : Collecte de Sang
Jeudi 20 : Méchoui des Anciens
Combattants
Dimanche 23 et Lundi 24 : Fête du Village

JUIN

Dimanche 6 : Profession de Foi
Vendredi 11
Samedi 12 : Finale du Tennis et
Barbecue en Soirée
Dimanche 13 : Elections européennes

JUIN

Samedi 19 : Soirée Théâtre
Dimanche 20 : Tournoi et
réderie du Football à Prouzel
Vendredi 25 : Assemblée Générale
du Football
Samedi 26 : Fête des Ecoles

JUILLET

Du 1er au 31 : Centre de Loisirs
Jeudi 8 : Passage du Tour de
France
Mardi 13 : Soirée Barbecue
Mercredi 14 : Fête Nationale
Vendredi 30 : Fête du Centre
de Loisirs

AOÛT

Lundi 16 : Collecte de sang

SEPTEMBRE

Jeudi 2 : Rentrée des Classes
Dimanche 5 : Repas du Tennis
Dimanche 12 : Challenge Moto-Cross
Samedi 18 : Rentrée du Théâtre
Dimanche 19 : Endurance Moto

OCTOBRE

Samedi 16 : Repas des Anciens
Combattants
Samedi 23 : Questions pour
un Champion Pays de Somme

NOVEMBRE

Dimanche 7 : Course Pedestre « Ecce Homo »
Vendredi 11 : Commémoration de l'Armistice
Samedi 13 : Soirée des Donneurs de Sang
Samedi 27 : Fête de la Sainte Cécile « la Fraternelle »

DECEMBRE

Vendredi 3 : Téléthon
Samedi 11 : Arbre de Noël
Jeudi 9 : Noël des Aînés
Lundi 20 : Collecte de Sang

Anny FLINTHAM-WALLET

Maire de Plachy-Buyon depuis 20 Ans et au service de la collectivité depuis 38 ans !

Doublement récompensée le 11 Mai 2003, lors de l'inauguration du marché de Printemps, par Monsieur Alain Gest, Député et Président du Conseil Général de la Somme

Ce jour là, vous avez été nombreux : Plachysois, Plachysoises, élus, amis, à vivre cette manifestation de sympathie à l'égard de Mme Anny Flintham-Wallet.

C'est le 19 mars 1983, qu'Anny a été élue Maire de la Commune de Plachy-Buyon, son village natal, prenant ainsi le relais de Melle Marie-Antoinette Wallet-Fouque, Maire depuis 1954, sa maman adoptive. Toutefois, depuis 6 années, Anny avait déjà une expérience de Conseillère Municipale et avait déjà contribué au développement de Plachy-Buyon, en permettant à de jeunes couples de venir s'y installer : la Résidence du Val de Selle était construite. De même, le Regroupement Pédagogique était créé afin d'éviter la fermeture des écoles.

Plachy-Buyon se développait et l'école était une priorité pour Madame le Maire, démontrant ainsi des qualités d'écoute aux nouveaux besoins. Ainsi d'une classe unique en 1958, Plachy-Buyon s'est doté progressivement d'un groupe scolaire que nous connaissons actuellement : quatre classes, une salle polyvalente ou fonctionne la cantine et la garderie, et un préau.

Que de projets ont ainsi été développés pour que les enfants bénéficient de locaux fonctionnels.

D'autres programmes d'aménagements au sein du village s'avéraient nécessaires, mais seule la commune ne pouvait les mettre en œuvre, c'est pourquoi, Anny Flintham-Wallet et son Conseil Municipal décidèrent d'intégrer la Communauté de Communes du Canton de Conty, dès sa création.

C'est également dès 1983, qu'Anny Flintham-Wallet fit paraître le premier journal municipal : « Le Lien » (en février 2004, c'est le 30^{ème}), un lien entre l'équipe municipale, les acteurs de la vie locale : enseignants, présidents d'associations et les administrés, pour citer les actions et les projets de la commune et du tissu associatif. Ainsi, la mémoire de Plachy-Buyon s'écrit.

C'est grâce à cette volonté de faire vivre Plachy-Buyon qu'Anny Flintham-Wallet, toujours disponible, écoute et soutien les initiatives :

Que de manifestations, organisées par les différents conseils municipaux, se sont succédées depuis 1983, les Tractosaures en 1985, Plachy a été cette année là le pôle d'attractions du Nord de la France, les courses cyclistes de 1990 à 1995, l'Ecce Homo, cette année c'était également la 20^{ème} édition, les repas des aînés, les spectacles de Noël aux enfants, les voyages pour les jeunes depuis 1996, le jeu Questions pour un Champion Pays de Somme depuis 1997, le Téléthon, depuis 1994, qui a connu de réels temps forts au début et tant d'autres encore..... ! Que d'énergies déployées pour que chacun puisse y trouver son bonheur !

De même, à travers le tissu associatif, également cher à son cœur, Anny sait encourager tous les présidents et membres d'associations et là encore elle nous montre l'exemple : Anny Flintham-Wallet est Présidente de l'Amicale des Donneurs de Sang, depuis 31 ans. Quel exploit !

Et pour que ces associations se développent ainsi que la bibliothèque ultérieurement, un local a été aménagé en 1990 : la Maison des Associations, rue de la Fontaine, en lieu et place de l'ex-maternelle.

De plus, Anny Flintham-Wallet a, sans aucun doute, de réelles qualités d'accueil, à Plachy, « On y vient parce que l'on est bien reçu », et pour Madame le Maire, le mot « Bienvenue » a du sens ! L'accueil des nouveaux habitants instauré dès 1988, lors de la cérémonie des vœux, en est un exemple : Que de familles rencontrées depuis cette date par suite de la création des résidences de l'Orée en 1991 et de la Clé des Champs en 1995 !

Et pour que la commune soit accueillante, Plachy est au cœur de la vallée de la Selle, l'implantation de nombreux espaces ont été décidés : le Blason de Plachy-Buyon sur la route de Conty, la place du Petit Plachy, les arbres fruitiers plantés à la résidence de la Clé des Champs dans le cadre de l'opération « Un arbre, un enfant », etc.....

Plachy-Buyon a souvent été classé au concours des villages fleuris ! Et n'oublions pas la Coulée verte, très fréquentée de nos jours, Anny est à l'origine de sa création puisqu'elle a été la Présidente du syndicat chargé de son aménagement en 1994.

C'est dans cette continuité, qu'Anny Flintham-Wallet a eu l'idée d'organiser un Marché de Printemps. C'était il y a 9 ans, celui-ci rencontre chaque année un vif succès !

Toutes ces actions développées avec les conseils municipaux successifs et cet engagement personnel depuis plus de vingt ans ont sans aucun doute contribué au développement et à la renommée de Plachy-Buyon.

Aussi, nous adressons à Madame Anny Flintham-Wallet toute notre reconnaissance et toutes nos félicitations pour ces 20 années en qualité de Premier Magistrat.

Christiane Herbet
Eric Obry

Les temps forts de cette journée



M. Gest, Député de la Somme a salué : « une amie qui est un exemple de ce que doit être la vie d'une élue locale..... Dans une commune, c'est le Maire qui donne les impulsions, qui a des idées et qui les fédèrent » et lui a remis la médaille de Vermeil Régionale, Départementale et Communale ainsi que la plaquette d'honneur de l'Assemblée Nationale.



Monsieur André Dodart a offert à Anny le diplôme décerné par le Préfet en récompense de son dévouement pour toutes ces années au service des collectivités locales.



La présence des enfants, a été un grand moment d'émotion ! Ils ont offert à Anny 20 roses.

Deux élèves de la classe de Monsieur Mandonnet ont lu un texte sur le rôle du Maire qu'ils avaient rédigé ensemble, sur un parchemin, reproduit ci-après.

Mme Anny Flinham-Wallet, très touchée par tous ses témoignages de sympathie, a remercié avec beaucoup de sincérité, de chaleur les personnes présentes et a su rappeler quelques chiffres comme, par exemple, les 71 couples qu'elle a unis en 20 ans et a souligné également qu'une « commune est une grande entreprise et que le travail est le résultat d'une équipe ».

Annex à la population.

Comme vous le savez, le travail des mairies est très important. En effet, il prépare les séances du conseil municipal et exécute les décisions prises par délibération.

Mais son rôle ne se limite pas à cela. Il organise les transports scolaires et la collecte des ordures ménagères, il décide et surveille les travaux, il inaugure et entretient les

batiments (école, stade, gymnase, piscine, mairie, école, salle polyvalente, bibliothèque...).

Il gère le domaine privé et public, effectue les actes administratifs et préside les cérémonies officielles. Il est aussi responsable du personnel communal, des établissements publics de sa commune et de la police municipale. Il est officier de l'Etat Civil et est tenu responsable

des registres légaux (célébration de mariages, enregistrement des naissances et décès)

Il est encore officier de police judiciaire et peut constater les infractions commises sur le territoire communal. Il transmet informations et statistiques à la préfecture. Lorsque

cela est nécessaire, il peut déléguer certains de ses pouvoirs de décision à ses adjoints.

Les élus de l'Etat de monsieur Mandenot.



L' ECOLE DE MUSIQUE

L'école de musique de la Fraternelle dont le siège est à Conty, fonctionne depuis quelques années en partenariat avec Plachy-Buyon.

Ainsi, afin de diffuser plus largement cet enseignement, des cours de solfège et d'instruments ont lieu à la salle des associations.

Pour l'exercice 2002-2003, 8 enfants de la commune étaient inscrits et ont tous passé avec succès les examens de fin d'année. Ils ont été rejoints en septembre par 4 nouveaux qui, gageons le, sous la responsabilité de professeurs émérites, réussiront aussi bien que leurs aînés.

La classe d'orchestre, sous la baguette de Sébastien Van De Weghe, permet aux jeunes instrumentistes un apprentissage de la musique d'ensemble.

Cette année, un travail est mené avec les primaires de l'école de Plachy-Buyon et Conty.

Un répertoire commun « chorale et orchestre » les réunira en fin d'année. Pour les plus grands élèves, une classe de jazz a été ouverte, leur permettant d'aborder un autre genre musical.

La direction en est assurée par Aurélien Petit, professeur de Saxophone.

En mai dernier, les professeurs, accompagnés de quelques élèves, étaient intervenus dans les classes maternelles et primaires de Conty. Cette opération, visant à promouvoir l'enseignement musical, à ouvrir notre école et à partager nos expériences, sera reconduite et étendue à Plachy-Buyon.

Souhaitons qu'elle suscite de nouvelles vocations.

Dès 6 ans, les enfants peuvent rejoindre l'école pour apprendre le solfège et l'un des instruments suivants : Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Batterie/Percussions.

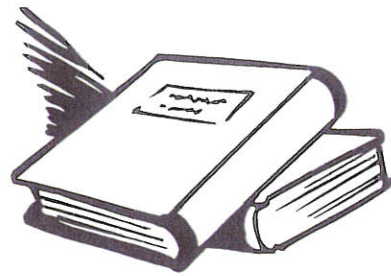
Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

P.Letalle : 03.22.90.30.70





BIBLIOTHEQUE



L'équipe de la bibliothèque est composée de bénévoles qui vous accueillent le :

Mercredi de 17h30 à 18h30
Samedi de 11h à 12h

Et qui, grâce aux dons effectués par nos « concitoyens », sont heureux de pouvoir mettre **gratuitement** à votre disposition une diversité d'ouvrages toujours plus importante.

Afin de familiariser les enfants avec la « Lecture Loisir » et encourager ainsi l'apprentissage de la lecture, nous accueillons les écoliers (CP, CE1, CE2) pendant leur temps scolaire le Samedi matin.

La bibliothèque a également entrepris avec la collaboration des écoles, un partenariat avec l'Association Humanitaire « Picardie Togo » à laquelle nous avons donné des livres à vocation scolaire (séries, manuels, encyclopédies) ainsi que certains ouvrages que nous possédions en plusieurs exemplaires, permettant ainsi le développement des écoles et la création de bibliothèques dans ce petit pays francophone d'Afrique. Une exposition photo présentant le résultat de ce travail de solidarité sera proposée aux classes du RPI.

Pendant l'été, l'action se poursuit ensuite auprès des jeunes avec la mise à disposition de caisses de livres pour les ateliers lecture du Centre de Loisirs.

Depuis plusieurs années nous vous donnons également rendez-vous lors du Marché de Printemps sous la « tente bleue » en vous proposant une exposition. En 2003, le thème « Chevaux et Attelages » a encore remporté un vif succès.

La bibliothèque est un lieu d'information, d'échanges où nos fidèles lecteurs ont plaisir à venir « dénicher » un livre : les nouveautés ne manquent pas grâce à nos généreux donateurs que nous remercions vivement. Il y en a pour tous les âges et tous les goûts... venez nombreux !!

Infos complémentaires sur le site : perso.wanadoo.fr/plachy-buyon
Ou contactez nous au : 03.22.42.12.73 ou sur biblio.plachy@wanadoo.fr

L'équipe de la bibliothèque est composée de ; Renée Delleville, Danielle et Serge Normand, Denise Normand, Christine Obry, Odile Sene, Nathalie Vaquez.

Christine Obry

PARTENARIAT COMMUNE DE PLACHY-BUYON ET ASSOCIATION « PICARDIE TOGO »



Le partenariat entre la commune et l'association Picardie Togo initié par la bibliothèque municipale, puis par les écoles du RPI, afin d'aider à la création de bibliothèques et d'écoles dans ce petit pays africain francophone, a connu en ce début d'année 2004 un temps fort avec la venue de Miss Togo 2003 à Plachy-Buyon.

Depuis quelques années déjà « les Miss » sont devenues des « ambassadrices » de leur pays et Sheilla DIOGO, Miss Togo 2003, venue en France pour l'assemblée générale de l'Association, avait émis le souhait de visiter une école française.

Sa venue à Plachy-Buyon a permis un échange très constructif avec les enfants du RPI qui ont pu lui poser de nombreuses questions très pertinentes sur la vie des petits écoliers Togolais. Les enfants ont

pu découvrir ainsi à quel point les conditions de scolarité de ces enfants étaient beaucoup plus difficiles que les leurs.

Nous remercions l'Association Picardie Togo ainsi que Miss Togo pour la gentillesse et la patience dont elle a fait preuve envers les enfants du regroupement pédagogique.

L'Association vous donne rendez-vous au marché de printemps ou elle vous présentera une exposition sur ses actions et proposera à la vente des objets artisanaux togolais.

Eric Obry



REGROUPEMENT PEDAGOGUE DE PLACHY-BUYON ET PROUZEL



Bonne retraite madame Defrance

A la fin du mois de juin 2003, vous avez été nombreux à venir souhaiter une bonne retraite à Christine Defrance. En effet, après 23 années passées à Prouzel en tant qu'institutrice puis directrice, elle a fait valoir son droit à la retraite.

A la rentrée de septembre, madame Baldwin a été nommée directrice de l'école de Prouzel et responsable du regroupement.

REPARTITION DES ELEVES POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2003-2004

Ecole de Plachy-Buyon

Classe de madame Morillon : 8 en section des tout petits, 16 en moyenne section

Classe de madame Jamier : 15 en moyenne section, 14 en grande section

Classe de madame Solomé : 21 CP

Classe de monsieur Mandonnet : 14 CE1

Ecole de Prouzel

Classe de madame Bulot : 16 CE2

Classe de madame Baldwin : 13 CMI, 9 CM2

Total pour le RPI : 126

Autres personnes intervenant auprès des enfants :

Madame Daboval : agent spécialisé des écoles maternelles

Madame Joron : cantine

Madame Dupuis : cantine et garderie

Mademoiselle Leroy : cantine et garderie

Mademoiselle Roger : accompagnatrice bus scolaire

Résultats des élections de parents au conseil d'école le 18 octobre

Inscrits : 94

Votants : 53

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 52

Ont obtenus :
Liste Courtois : 28
Liste d'union : 24

Attribution des sièges : Liste Courtois : 3 au quotient
Liste d'union : 2 au quotient et 1 au plus fort reste

Sont proclamés élus :

Titulaires : mesdames Renaux, Gamard, Berthier, Courtois, Dubourg, Mongrenier

Suppléants : mesdames Maincent, Devauchelle, Stephan, Bathelot, Lenglet, monsieur Maison

Un loto a été organisé le dimanche 16 novembre sous le préau de l'école de Prouzel. Vous avez été nombreux à y participer et nous espérons que ça vous a plu.

Le bénéfice d'élève à 754,35 euros.

Nous vous donnons rendez-vous pour le samedi 20 mars 2004 à la salle polyvalente de Plachy pour la soirée costumée.

Un groupe, composé d'élus de Plachy, de parents d'élèves et d'enseignants, s'est réuni le samedi 6 décembre 2003 à Plachy afin d'essayer d'améliorer la sécurité aux entrées et sorties.

Nous vous prions de trouver ci-dessous quelques conseils et règles qui seront utiles pour éviter tout accident.

A la sortie de 11h30 et de 16h30, nous vous demandons de

- veiller à vous garer correctement afin de ne pas gêner la circulation
- entrer dans la cour pour attendre votre enfant et ne plus rester sur le trottoir
- attendre que le bus ait démarré avant de quitter la cour de l'école

Les élèves du CP partiront en classe de mer au mois de mai à Cayeux sur Mer. Les élèves du CE2 et du CMI partiront à la découverte des châteaux de la Loire au mois d'avril.

Le règlement intérieur du RPI a été modifié lors du 1^{er} conseil d'école comme suit :

1.1 Admission à l'école maternelle

Les enfants dont l'état de santé et de maturation psychologique et physiologique constaté par le médecin choisi par la famille est compatible avec la vie collective en milieu scolaire, peuvent être admis à l'école maternelle. Cette admission est prononcée, pour les enfants âgés de trois ans révolus au 31 décembre de l'année civile en cours.

Les enfants âgés de 2 ans au 30 juin de l'année scolaire seront inscrits et admis à l'école maternelle à la rentrée de septembre selon les effectifs.

Les enfants âgés de 2 ans entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de l'année en cours seront inscrits et effectueront leur rentrée au mois de janvier de l'année suivante, toujours selon les effectifs.

Les enseignants sont toujours à votre disposition et n'hésitez pas à les contacter pour tout ce qui concerne la scolarité de votre enfant.

La responsable du regroupement
Christine Baldwin

11 MAI 2003, LE MARCHÉ DE PRINTEMPS

Un Rendez vous attendu !

Les beaux jours s'installaient déjà début mai et le marché annoncé le 11 se faisait attendre. En effet, dès que les premiers rayons de soleil nous réchauffent, l'envie de fleurir nos balcons et jardins renaît et aussi, lorsqu'il nous est demandé « c'est quand le Marché de Printemps cette année? » que de satisfaction ! Cette journée répond réellement à un besoin.

Ce jour là nous tous, nous en profitons pour nous procurer les plants de fleurs ou de légumes. Et cette année, nous avons le choix : 10 fleuristes avaient réservé leur journée pour Plachy-Buyon. Et parmi eux deux nouveaux : Melle Ragneau d'Amiens et Melle Rouvillain de Vignacourt. A leurs côtés, 20 autres exposants qui apprécient la bonne organisation du Marché de Plachy-Buyon et l'accueil chaleureux qui leur est réservé.

Et chaque année, toujours la même admiration devant ces artisans passionnés, tous ces exposants ayant à cœur de satisfaire la clientèle, de proposer des produits de grande qualité .

Côté animation de cette journée : L'inauguration officielle, marquée par la remise de médailles à Mme Anny Flintham-Wallet, Maire depuis 20 ans.

- l'exposition sur les Chevaux et Attelages, proposée par le Syndicat des 6 cantons en collaboration avec la bibliothèque municipale, de quoi, nous remémorer le Championnat du Monde d'attelage d'Août 2002.

- les jeux picards proposés comme le jeu du caillou, de la grenouille et aussi, le jeu d'assiettes. Tous les enfants qui ont participé ont reçu, un lot aux couleurs régionales.

- « Les amis de la Ferme d'Antan » de Creuse, qui pour la première fois, avait pu répondre favorablement à notre demande : les petits qui le souhaitaient pouvaient se promener à poney ou plus simplement caresser les lapins, les petites chèvres.

N'oublions pas de citer l'Association des Anciens Combattants qui s'était chargée d'organiser la restauration sur place, Merci à Lionel Normand, Président, et à toute son équipe pour leur dévouement et grande efficacité : sacrée responsabilité car au moment du déjeuner, il n'est pas question de mettre deux pieds dans le même soulier !

Ce dimanche 11 Mai 2003 fut encore une fois une sacrée journée ou la bonne humeur, était au programme.

Alors, Merci à tous les acteurs : exposants, bénévoles, promeneurs : tous ensemble vous avez contribué à la réussite de cette journée.

Rendez-vous le Dimanche 9 Mai 2004, ce sera la neuvième édition ! Que le temps passe vite !

Christiane Herbet

PARCOURS DU CŒUR 2003

Depuis 28 ans, des «Parcours du Coeur » sont organisés chaque année en France sous l'égide de la Fédération française de Cardiologie, relayés sur le terrain par des structures locales comme la commune de Plachy-Buyon.

En 2003, cette manifestation a réuni près de 180 000 participants et plus de 1 000 parcours ont été organisés. Depuis toutes ces années l'objectif reste le même : sensibiliser le public à la nécessité de pratiquer une activité physique régulière tout au long de la vie pour réduire le risque de **maladies cardiovasculaires qui restent la 1^{ère} cause de mortalité en France.**

Le Samedi 29 mars, 2 parcours, l'un en VTT sur la coulée verte et l'autre pédestre vous étaient proposés. Cette année encore, une quarantaine de personnes dont de nombreux enfants avaient répondu à cette invitation sportive.

Au retour, un goûter avait été organisé Place du Petit Plachy.

Pour clôturer cet après-midi, tous les enfants participants ont reçu un diplôme.

Félicitations à tous les participants et rendez-vous Samedi 13 Mars 2004 pour une nouvelle édition du Parcours du Coeur.

Eric Obry

